

## CHARTRE DES RESEAUX DE SANTE DU BASSIN ALESIEN

### POSTULAT

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladies ou d'infirmités – Organisation Mondiale de la Santé –

### BUTS

Le travail d'un réseau de santé de proximité a pour but une prise en charge globale et cohérente des personnes, en vue de l'amélioration de leur santé, par les différents intervenants médico-psycho-sociaux.

Les professionnels construisent des pratiques coordonnées qui assurent la continuité et la cohérence des prises en charge sanitaires et sociales et favorisent la participation des usagers à cette démarche.

Professionnels et usagers participent ensemble à la définition des priorités pour développer une démarche de promotion de la santé qui réponde aux besoins de la population.

### VALEURS ET ENGAGEMENTS

La personne est au cœur des préoccupations des professionnels

- Toute personne doit pouvoir accéder à **des soins de qualité** sans discrimination aucune.
- Toute personne dispose d'un droit **inaliénable à la confidentialité** des éléments qui concernent sa situation médicale, psychologique et sociale et sa vie privée.
- Toute personne qui s'adresse à un membre du réseau **est informée** que celui-ci ne travaille pas seul, et qu'il pourra, dans le traitement de sa situation, éventuellement l'orienter vers d'autres professionnels. La collaboration des professionnels est soumise à l'accord du patient.
- Les professionnels du réseau doivent respecter **le libre choix de l'usager** et donner une information complète et loyale et une vérification de sa bonne compréhension.

Le travail en réseau implique, pour ses membres, l'adhésion aux principes fondateurs suivants :

- Le respect de la dignité de la personne,
- L'engagement volontaire des intervenants,
- Le partage d'expériences et la confrontation des pratiques,
- *Une vigilance accrue sur la circulation des informations relatives aux personnes, liée au partage d'expériences, et sur les modalités précises qui garantissent la confidentialité,*
- Le respect mutuel entre professionnels sans hiérarchie de statut,
- L'engagement à faire évoluer sa propre pratique et à œuvrer pour la modification des pratiques professionnelles en général,
- Le décloisonnement institutionnel par des pratiques pluridisciplinaires,
- La capacité à repérer les dysfonctionnements et à les faire évoluer.

Les intervenants du réseau s'engagent à respecter ces principes. Ils s'engagent à ne pas utiliser le réseau à des fins commerciales.

Les institutions, associations, établissements s'engagent à donner les moyens à leurs professionnels de respecter ces engagements.

### LES ACTEURS

Le travail en réseau réunit des professionnels libéraux, des institutions et des associations travaillant dans les champs médicaux, psychologiques et sociaux, les bénévoles et les associations d'usagers intervenant dans les mêmes domaines.

Le réseau est ouvert aux professionnels des institutions et associations d'autres champs (éducatif, judiciaire, culturel...) qui œuvrent pour la santé des populations et qui peuvent y participer pour des actions spécifiques qui les concernent.

### LES MOYENS

Différents moyens sont mis en œuvre afin de permettre cette démarche :

- La formation pluridisciplinaire et pluri institutionnelle : formations thématiques, formations aux pratiques nouvelles,
- La communication interne et externe, par un bulletin régulier, des rencontres de l'ensemble des membres permettant une réflexion globale,
- La mise en œuvre d'actions de promotion de la santé avec les professionnels et les usagers,
- La mise en place d'un centre de ressource permettant, à travers des supports documentaires et des échanges d'expériences, la capitalisation des savoir faire et la mutualisation des moyens.
- Les groupes ressources internes au réseau, groupes de travail, groupes de parole.

Le 15 novembre 1999